

seront aménagés. Il se peut que celui de la vallée du Mackenzie le soit le premier, ce que j'espère, mais il y aura en fin de compte un pipe-line transalaskien.

A mon avis, le gouvernement canadien s'est très bien acquitté de sa tâche de défenseur de l'industrie pétrolière du Canada et des intérêts canadiens auprès du gouvernement des États-Unis. Lorsque ce dernier a contingenté l'importation du pétrole, le gouvernement canadien a gardé son sang-froid. Il n'a pas cédé aux instances de ceux qui voulaient que le Canada fasse de même, en ayant l'air de dire: «Cela vous apprendra.» Dans ces circonstances, nous avons laissé les pressions politiques sur le gouvernement américain venir des sources qui pouvaient compter, c'est-à-dire des États-Unis.

C'est pourquoi je suis fermement convaincu qu'en l'occurrence le gouvernement, ainsi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) en enjoignant le public américain de prendre conscience des risques écologiques que comporte une voie transalaskienne et l'acheminement du pétrole le long de la côte occidentale, suivent précisément les méthodes qui aboutiront à des résultats. Nous savons par le *Globe and Mail* de ce matin que le secrétaire de l'Intérieur des États-Unis a déjà fait savoir qu'il voudrait une étude de la voie empruntant la vallée du Mackenzie. A mon avis, devant ce témoignage de l'efficacité de nos politiques et des pressions qu'exercent sur le gouvernement américain ses propres citoyens, les résultats ne tarderont guère.

Pour terminer, je dirai seulement qu'il s'agit ici de pétrole américain, de débouchés américains et des problèmes que pose l'extraction du pétrole et son acheminement vers le marché. En réalité, c'est un problème américain, qui relève de la compétence américaine. Le gouvernement des États-Unis devra céder à de véritables pressions à l'intérieur du pays. Toutes les pressions exercées par le gouvernement canadien ne peuvent aboutir qu'à un résultat, celui d'affaiblir sa position de négociation. Si le gouvernement américain estime que le gouvernement canadien, au moyen de pressions publiques, a en quelque sorte les mains liées, les Américains, en bons hommes d'affaire qu'ils sont, sauront en profiter. Laissons les États-Unis se débrouiller tout seuls, mais par contre montrons nous prêts à être équitables envers eux, en nous souvenant de nos intérêts communs à l'échelon du continent.

● (4.20 p.m.)

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je suis généralement d'accord sur la motion présentée par l'opposition officielle, visant à blâmer le gouvernement de son attitude relativement au problème de construction d'un pipe-line qui acheminerait le pétrole de l'Alaska aux États-Unis.

J'aurais deux brèves considérations à faire: La première étant d'ordre écologique, et la deuxième, d'ordre économique.

Évidemment, la première est la plus importante. La production pétrolière augmente de 4 p. 100 annuellement, et le transport du pétrole se fait environ à 60 p. 100 par voie maritime. A l'heure actuelle, l'exploitation et le transport de l'huile présentent des risques de pollution

[M. Mahoney.]

particulièrement grands dans les eaux de l'Arctique, où les conditions polaires rendent la dégradation de l'huile extrêmement lente.

On a déjà constaté la destruction engendrée par l'engloutissement du pétrolier *Arrow* dans la baie de Chédabouctou, et ce dans la zone tempérée.

En 1954, 1962 et 1969, le Canada était l'un des signataires d'une entente internationale sur la pollution des mers. Or, jusqu'à maintenant, les États-Unis n'ont pas donné leur adhésion au document.

La loi maritime internationale, paraît-il, évolue très lentement et ne sanctionne aucune mesure visant à prévenir la pollution des mers, bien que le traité sur la pollution maritime qu'a signé le Canada permette aux contractants d'imposer une amende aux navires causant la pollution en deçà de 100 milles du territoire. Cette amende ne peut être imposée qu'aux navires des pays qui ont signé cette entente internationale, et les États-Unis en sont exempts, puisqu'ils ont refusé de signer l'accord.

Étant donné que l'évolution des lois maritimes internationales est très lente, j'aimerais rappeler ce que disait le très honorable premier ministre (M. Trudeau), en dépit des objections soulevées par les États-Unis, face au projet de loi canadienne qui étendrait à 100 milles la zone de surveillance des eaux de l'Arctique, en vue de prévenir la pollution. Le très honorable premier ministre disait, et je cite:

Le Canada ne soumettrait pas cette législation au tribunal de La Haye jusqu'à ce que la loi internationale ait rattrapé les développements technologiques.

Au fait, au delà de 40 pays ont adhéré à ce traité et l'attitude du gouvernement canadien en est une de non-chalance, comparativement à celle de son voisin du Sud, qui ne l'a pas incité à signer cette entente.

Pour situer ce problème dans un autre contexte, je dirai que les États-Unis ont déjà suggéré la construction à travers l'Alaska d'un pipe-line qu'on appelait le *Trans-Alaska Pipeline System*, ou TAPS, où les produits pétroliers seraient transportés de l'Alaska aux États-Unis par voie maritime, ce qui, évidemment, présenterait un grave danger de pollution le long de la côte de la Colombie-Britannique. Le danger devient d'autant plus réel, lorsqu'on se rappelle que les États-Unis ont refusé, à plusieurs reprises, de reconnaître les droits de contrôle maritime canadiens jusqu'aux limites réclamées par le gouvernement canadien.

Voilà un deuxième problème au sujet duquel le gouvernement canadien a manifesté son apathie. Face à ce danger, le gouvernement canadien ne pouvait rien faire, disait-il, sauf suggérer la construction d'un pipe-line à travers le nord et le nord-ouest canadien, en empruntant la vallée du Mackenzie.

Depuis trop longtemps, le développement canadien ne tient compte que du facteur profit. Il ne s'agit plus ici de profit ni d'investissement, mais de la qualité de vie et des moyens de survie. On a assez dépouillé l'environnement du Canada central, à cause de la léthargie du gouvernement, sans qu'on fasse maintenant la même chose dans le Nord.

Jusqu'à maintenant, on a traité le problème de façon qu'on oppose les intérêts de la côte ouest du Canada à ceux du Nord, et l'on a décidé de donner la préférence à